



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ n° ART/2026-25/V
PORTANT réglementation de la circulation rue de l'Eglise

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),
VU la demande de Monsieur GILLIG Jérôme, domicilié n°4 Rue de l'Eglise à Dettwiller (67490), en date du 17 avril 2026, sollicitant une occupation du domaine public pour le stationnement d'un camion toupie à hauteur du n°4 rue de l'Eglise,

CONSIDERANT que l'occupation du domaine public pour le stationnement d'un camion toupie à hauteur du n°4 rue de l'Eglise prévue le lundi 27 avril 2026 nécessite une réglementation particulière de la circulation,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de prendre des mesures,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Route barrée

La rue de l'Eglise sera barrée à hauteur du n°4 et à toute circulation de véhicules le lundi 27 avril 2026 de 8h00 à 12h00.

Article 2 : Interdiction de stationnement de véhicules dans l'emprise du chantier

Tout véhicule stationnant en un endroit interdit sera considéré comme gênant et verbalisé selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementant la circulation sera mise en place et enlevée par M. GILLIG Jérôme.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, affichée en mairie, mise en ligne et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à la police municipale de Saverne
- au SIS 67
- au SMUR de Saverne
- à M. GILLIG Jérôme de Dettwiller
- au service technique de la Commune



Fait à Dettwiller, le 20 avril 2026
Le Maire, Pascal BOEHM